

2015



RAPPORT

Journée scientifique et conférence internationale de l'Académie des Industries Extractives de la CEMAC

THEME

« Industries extractives et développement durable en
Afrique Centrale : enjeux et perspectives »

YAOUNDE, Hilton Hôtel
du 16 au 18 juin 2015

Table des matières

Liste des abréviations	2
I. Introduction.....	3
II. La journée scientifique	3
A. De l'ouverture officielle.....	Erreur ! Signet non défini.
B. Des travaux proprement dits	4
1. De la note introductive.....	4
2. Du panel 1.....	5
3. Du panel 2.....	5
4. Du panel 3.....	6
5. De la communication finale.....	Erreur ! Signet non défini.
III. La conférence internationale	8
A. Journée du 17 juin 2015 : « Quelle vision pour les industries extractives en zone CEMAC ? »..	8
1. Des plénières	8
2. Des fora	12
B. Journée du 18 juin 2015 : « Industries extractives et intégration régionale en zone CEMAC »	15
1. Plénière 1 : Les politiques et dynamiques communautaires dans le secteur extractif : enjeux et défis pour la CEMAC.....	16
2. Plénière 2 : Le développement inclusif à travers les industries extractives : vision et stratégies des partenaires techniques et financiers	17
3. Plénière 3 : Quelle dynamique sous régionale pour l'implication du secteur privé local dans les industries extractives ?	17
4. Plénière 4 : Le capital humain en zone CEMAC face aux défis des Industries Extractives....	19
5. Plénière finale.....	20
C. RECOMMANDATIONS.....	21

Liste des abréviations

BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CEA	Afrique de l'Est
CEDEAO	La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CIJ	Cour Internationale de Justice
CNRP	Conseil National pour la Réduction de la Pauvreté
CPP	Cadre de Programmation par Pays
DD	Développement Durable
DSCE	Documents de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
FMI	Fonds Monétaire International
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> – Agence allemande de coopération internationale
IE	Industries Extractives
IPPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres et Très Endettés
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PER	Programme Economique Régional
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REMAP	(Projet de) Renforcement de la gouvernance des matières premières en Afrique Centrale
RSA	République Sud-Africaine
SADC	<i>Southern African Development Community</i>
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMRP	Taux Moyens de Recettes Pétrolières
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Économique Ouest Africaine
VMA	Vision Minière Africaine

I. Introduction

Du 16 au 18 juin 2015, se sont tenues à l'Hôtel Hilton à Yaoundé au Cameroun, une journée scientifique et une Conférence internationale sur le thème « **Industries Extractives et développement durable en Afrique Centrale : Enjeux et perspectives** ».

Les travaux, organisés par la Commission de la CEMAC avec le concours du Projet REMAP de la Coopération Allemande étaient placés sous le parrainage du Ministre camerounais de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique, représenté par le Secrétaire d'Etat dudit Ministère, M. Gentry Fuh Calistus. Y ont pris part, les personnalités ci-après :

- S.E. M. Pierre Moussa, Président de la Commission de la CEMAC et MM. Hassan Adoum Bakhit, Jean Eudes Teya, P. Youbi Lagha et Paul Tasong, Commissaires auprès de la Commission de la CEMAC ;
- S.E.M. Klaus-Ludwig Keferstein, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Cameroun ;
- Mme Malaika Ndoumbè Ngollo et MM. Placide Iloki, Ndong Pelayo, Ndjembi Mouelly et Mourcha Abakar, Représentants-Pays de la Commission de la CEMAC.

Étaient également présents, des universitaires originaires des pays membres de la CEMAC, des représentants des administrations camerounaises, des responsables politiques de la sous-région, des experts internationaux et des représentants de la société civile.

Le présent rapport, qui rend compte de ces deux événements, va s'articuler en deux points : La journée scientifique et la conférence internationale.

II. La journée scientifique

A. De la cérémonie d'ouverture officielle

La cérémonie d'ouverture officielle qui s'est tenue le 16 juin 2015, a commencé effectivement autour de 10h30. Elle comprenait cinq temps forts : le mot de bienvenue de **M. Uwe Michael Neumann**, Conseiller Technique Principal du Projet REMAP ; le discours de bienvenue de **M. Pierre Moussa**, Président de la Commission de la CEMAC ; le discours d'ouverture de **M. Gentry Fuh Calistus**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique du Cameroun ; la photo de famille et la visite des stands d'exposition présentés par les institutions membres du Réseau de l'Académie des Industries Extractives de la CEMAC.¹

¹ Les communications de la cérémonie d'ouverture, ainsi que les présentations des travaux sont disponibles dans leur intégralité sous www.remap-cemac.org

B. Des travaux proprement dits

1. Objectif de la Journée scientifique

La Journée scientifique avait pour objectif principal de mettre en avant l'expertise du Réseau d'appui à l'Académie des Industries Extractives de la CEMAC. En effet, l'Académie est accompagnée depuis ses débuts par un réseau d'institutions actives dans la sous-région, et spécialisées dans le domaine des matières premières extractives. Ont ainsi contribué à l'organisation de la Journée Scientifique :

- Le Centre de Recherches Géologiques et Minières (Congo) ;
- L'Ecole des Métiers d'Art de Bangui (Centrafrique) ;
- L'Université de Yaoundé II (Cameroun) ;
- L'Ecole de Géologie et d'Exploitation Minière de Meiganga (Cameroun) ;
- L'Université de Bangui – Faculté des Sciences et IST (Centrafrique)
- L'Université Omar Bongo de Libreville (Gabon) ;
- L'institut des Matières Premières de Douala (Cameroun)
- L'Institut Universitaire du Pétrole de Mao (Tchad).

Les travaux de la Journée Scientifique s'articulaient autour d'une note introductive, de trois panels et d'une communication.

2. De la note introductive

La note introductive, délivrée par le **Pr Pierre-Etienne Kenfack**, portait sur le thème : « [Industries extractives et développement durable : adversaires ou partenaires ?](#) »

Dans des considérations liminaires, le Pr Kenfack a apporté des précisions d'ordre historique et conceptuel sur les mots clés du thème à savoir « développement durable » et « industries extractives ». On peut en retenir que les Industries Extractives (IE) sont un ensemble d'opérations concourant à l'exploitation du sous-sol, alors que le développement durable (DD) participe de l'amélioration des conditions de vie, d'un besoin de satisfaire le présent sans que l'avenir soit compromis au double plan économique et social, dans le respect de l'environnement.

Ces précisions étant faites, l'orateur s'est demandé s'il y avait compatibilité entre les IE et le DD autrement dit, si les deux concepts étaient des adversaires ou des partenaires.

Dans une réponse à double détente, il a soutenu qu'ils se présentent comme de redoutables adversaires, mais aussi comme de potentiels partenaires.

Sur le premier point, il a démontré que la contradiction apparente qui existe entre DD et exploitation des mines et autres minerais, qui sont des ressources non renouvelables, et limitées dans le temps.

Sur le second point, il a dégagé les possibilités de partenariat entre le DD et les IE et montré comment ce partenariat peut être organisé.

Cette note introductive dense, démonstrative et prospective, n'a pas donné lieu à débat. C'est ainsi que les participants ont été invités à suivre les deux interventions du premier panel.

3. Du panel 1

La première intervention du panel 1 intitulée [« Exploitation minière et développement durable des infrastructures structurantes »](#), était celle du **Dr Jonathan Ndoutoume**.

L'orateur a structuré son intervention en trois points : la contribution de l'exploitation minière au développement des infrastructures des pays de la CEMAC; les voies et moyens par lesquels les pays de la CEMAC peuvent ou doivent se doter d'infrastructures structurantes à partir de l'exploitation minière; enfin, les propositions d'amélioration.

Sur le premier point, Dr. Ndoutoume a montré que la contribution de l'exploitation minière est vérifiable et se fait à travers des domaines tels l'énergie, le transport et les ports.

Sur le deuxième point, il a montré que les pays de la CEMAC peuvent se doter d'infrastructures structurantes à travers les politiques nationales d'investissement, la législation minière et l'entretien constant de la relation entre autorités nationales et partenaires nationaux et internationaux.

Sur le troisième point, l'orateur a fait des propositions en vue d'améliorer, voire de fortifier les infrastructures structurantes dans les pays de la CEMAC afin que ces pays ne soient plus seulement détenteurs, mais aussi producteurs des ressources naturelles.

Après cette intervention, parole a été donnée à **M. Omar Ali** pour son intervention sur le thème : [« Ressources naturelles et développement local durable »](#).

Après avoir présenté le décor idyllique des richesses naturelles de l'Afrique, bien connues et vantées, l'orateur s'est employé à dégager les liens qui existent ou peuvent exister entre les ressources naturelles et le développement durable, se situant ainsi dans la continuité de la note introductive du Pr Kenfack. Comme ce dernier, il a mis un accent particulier sur les multiples freins que connaît l'Afrique pour son développement local durable. A partir de là, il a esquissé quelques pistes de solution tant au niveau universel, régional, national que local. Il a alors conclu son propos par une note d'espoir, celle de relations solides, durables et définitives entre les ressources naturelles et le développement local durable en Afrique en général et dans la zone CEMAC en particulier.

A la suite de cette intervention qui clôturait le panel 1, des échanges nourris, éclairants et constructifs ont eu lieu entre les panelistes et les participants.

4. Du panel 2

Le panel 2 introduit à 15h10 comprenait deux interventions. La première, celle du **Dr Hilaire Elenga** portait sur le thème : [« Caractérisation et valorisation des géomatériaux : cas des argiles en République du Congo »](#).

Dans son propos introductif d'un exposé très technique, l'orateur a déterminé les différents géomatériaux que sont, entre autres, les argiles, le kaolin, le sable, etc... Il a défini l'argile comme cette particule inférieure à quatre micromètres.

Ces précisions étant faites, il a articulé son exposé autour de cinq points, qu'il a développés et démontrés avec des tableaux et des graphiques : les applications des argiles (papier, cosmétique, agriculture, bâtiments, médecine, etc...); les objectifs visés (économiques, géotechniques et environnementaux) ; les localisations des zones argileuses en République du Congo ; les méthodes d'étude et d'analyse utilisées par lui pour cette recherche ; les résultats obtenus qui, d'après lui, sont prometteurs.

Après cette intervention, parole a été donnée à **M. Adanou Haroun** pour son exposé sur le thème [« Valorisation du gaz naturel produit en zone CEMAC pour un développement durable : le cas du Tchad »](#).

L'orateur a d'abord fait l'état des lieux en dégagant, lui aussi, les importantes richesses dont l'Afrique est dotée. Après cet exercice, il a présenté la recherche du développement durable à travers notamment la valorisation du gaz, en montrant l'importance de ce dernier dans la vie de l'homme (nourriture, cirage, eau, électricité, etc...). Il a, par la suite, analysé la stratégie pouvant être adoptée et appliquée afin de rendre effectif le développement durable à travers le gaz en Afrique, en esquissant les voies et moyens y relatifs. Il a terminé son propos par des recommandations, à savoir revoir les contrats en cours, assurer la formation des nationaux dans le domaine et veiller au transfert de technologies.

A la suite de cette intervention qui clôturait le panel 2, l'on est directement passé au panel 3.

5. Du panel 3

Le panel 3 comptait deux interventions.

La première intervention a été celle du **Dr Gaétan Moloto** sur le thème : [« L'exploitation minière à petite échelle et ses impacts sur l'environnement : cas de la RCA »](#).

Dans son propos introductif, l'orateur a indiqué qu'on recense en RCA 470 indices miniers dont l'or et le diamant, qui sont exploités de manière artisanale. Il a par la suite axé son intervention autour de quatre points : l'exploitation artisanale ; les impacts sur l'environnement ; les données géostructurales ; les éléments de discussion en guise de conclusion.

Sur le premier point, il a relevé que l'exploitation minière se fait en RCA depuis 1930 et qu'aujourd'hui, cette exploitation, pratiquée de manière artisanale, se fait dans un environnement où les sites d'exploitation se confondent avec la forêt.

Sur le deuxième point, il a relevé que les impacts négatifs de cette exploitation sur l'environnement sont multiples : dégradations diverses, déforestation, pollution, destructions, développement anarchique, prostitution et litiges fonciers.

Sur le troisième point, Dr. Moloto a fait ressortir des données graphiques, chiffrées et des photos pour établir les données géostructurales des différentes zones concernées par cette exploitation artisanale.

Enfin, sur le quatrième, il a ressorti la cartographie de l'exploitation artisanale et fait remarquer que même si des mesures législatives sont prises, elles ne prennent pas en compte l'exploitation artisanale. Aussi a-t-il suggéré une réforme plus globale et une prise en compte de cette forme d'exploitation afin d'éradiquer les différents maux qu'elle génère.

Après cette intervention, les participants ont eu droit à celle de **M. Mama Mforifoum** intitulée : [« Réhabilitation des sites miniers : cas de la production aurifère au Cameroun »](#).

Dans son propos introductif, l'orateur a déclaré que la réserve d'or au Cameroun est de 555kg.

Faisant l'état des lieux, l'orateur a relevé des dysfonctionnements de plusieurs ordres : corruption ; inadéquation du code minier qui contient des contradictions; manque de ressources ; des textes sans effets réels ; risque de fermeture des sites, etc...

Par ailleurs, l'orateur a fait remarquer que malgré l'existence des textes et des institutions, très peu d'acteurs interviennent dans la réhabilitation des sites. Il a suggéré un certain nombre de mesures pour y remédier : l'éducation ; la capitalisation de bonnes pratiques ; la recherche de financements ; la sensibilisation ; le renforcement de la législation et la surveillance des sites miniers.

Les échanges qui ont suivi ont permis aux panelistes de préciser leur pensée sur certains points et de favoriser une meilleure compréhension des solutions pouvant améliorer l'exploitation des sites miniers.

C'est à 17h50 que l'on a eu droit à la communication du **Pr Ismaila Ngounouno** qui devait clôturer la journée scientifique.

Introduisant sa communication intitulée : [« Mines, minerais et environnement »](#), le Pr Ismaila Ngounouno a replacé la notion de développement durable au centre de la journée scientifique. Comment avancer et quelles solutions adopter ? Telles sont les questions auxquelles il a apporté une réponse dans la suite de sa communication.

A cet effet, il a examiné tour à tour le cycle d'exploitation minière, le projet de convergence, les risques du secteur minier, et enfin les déchets miniers volumineux.

L'orateur a observé qu'il existe plusieurs catégories de déchets miniers (surcharges, résidus, etc...) et que ceux-ci influencent considérablement les écosystèmes. Par la suite, il a déterminé les facteurs clés dans la décision de la localisation des installations minières et d'élimination des déchets (coûts, climat, topographie, hydrologie et communautés locales).

Traitant de la gestion de l'environnement de l'exploitation minière, il a affirmé que les responsabilités en la matière sont partagées. Il a présenté les priorités d'action pour cette gestion notamment : l'identification, l'enregistrement des mines abandonnées, l'évaluation des risques et la concertation. Il a montré comment des initiatives sociales ont été engagées dans un pays comme la Namibie relativement aux sites et à l'habitat social tout en préservant l'environnement.

En terme de recommandations, l'orateur a appelé la CEMAC à adopter des directives qui dégagent des lignes directrices pour une meilleure exploitation minière et gestion de l'environnement afin d'assurer un développement durable pour tous.

La journée scientifique s'est achevée par une synthèse de la communication finale proposée par le modérateur, et rendez-vous a été pris pour le lendemain dans le cadre de la conférence internationale.

III. La conférence internationale

La conférence internationale portait sur deux sous-thèmes :

- « *Quelle vision pour les industries extractives en zone CEMAC ?* », abordé le 17 juin
- « *Industries extractives et intégration régionale en zone CEMAC* », traité le 18 juin.

A. Journée du 17 juin 2015 : « *Quelle vision pour les industries extractives en zone CEMAC ?* »

Cette journée a été introduite autour de 10h55 par le modérateur principal, le **Pr Guimdo**. Le thème de la journée a été traité dans le cadre de quatre plénières et deux fora.

1. Des plénières

1.1- *Plénière 1*

Deux interventions ont meublé la plénière 1 : Celle de Mme le **Pr Jeanne-Claire Nchimi** et celle de **Mme Isabelle Ramdoo**.

C'est autour de 11h que le Pr Nchimi a entretenu les participants sur le thème : « *Vision inclusive du développement de l'Afrique à partir des industries extractives : quelles stratégies ?* »

L'oratrice a d'abord donné sa perception de la vision qu'elle considère comme un vœu qui peut être porteur et est partagé.

Pour elle, une vision africaine permet de rendre l'Afrique et la participation de l'Afrique plus visibles. En effet, la question de la gestion appropriée des ressources désormais est à l'ordre du jour avec une économie de plus en plus diversifiée.

Par conséquent, il est nécessaire de satisfaire les besoins en diversifiant les ressources car plus les ressources telles que l'eau, la terre, ou la technologie sont exploitées, plus elles s'amenuisent.

Citant l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), l'oratrice a proposé, entre autres, d'améliorer le niveau de la qualité des données sur les ressources naturelles ; de renforcer les capacités

des experts pour une meilleure élaboration des contrats ; de maîtriser la liste locale des sociétés pétrolières et minières, et de capitaliser les revenus pour les populations locales.

Les stratégies à mettre en place devraient porter sur différents plans, notamment :

- politique, par l'appropriation de l'Agenda 2063 par les Chefs d'Etat avec l'appui de l'UA à travers l'adoption d'un cadre juridique ;
- social, à travers l'implication de la société ;
- citoyen, à travers l'implication des citoyens après une bonne sensibilisation sur le bien-fondé des industries extractives.

Prenant le relais à 11h21, Mme Ramdoo a entrepris d'entretenir l'assistance sur le thème : [« Présentation de la Vision Minière Africaine \(VMA\) »](#).

L'oratrice a indiqué que la Vision Minière Africaine est antérieure à l'Agenda 2063. La VMA place l'Etat au centre et va du régional au national. Elle prend en compte les perspectives régionales avec des dynamiques qui se construisent autour des instances telles que la CEDEAO en Afrique de l'Ouest, (avec un code minier). Dans certains pays, à l'instar du Nigeria, on assiste à des réformes dans le secteur des hydrocarbures.

En Afrique australe, l'Afrique du Sud et la République Démocratique du Congo (RDC) travaillent sur des minerais dits stratégiques. La SADC a élaboré depuis 2000 un protocole qui permet de saisir sa vision minière, laquelle a été traduite par certains pays au plan national (Angola, République Sud-Africaine et RDC).

En Afrique de l'Est (CEA), il existe une coopération entre les Etats sur la politique minière qui est plus importante qu'ailleurs en Afrique.

Enfin, l'oratrice a présenté l'exemple du Mozambique dont la vision pays est la traduction de la vision africaine.

Pour conclure son propos, Mme Ramdoo a proposé que les industries extractives s'approprient cette Vision Africaine et que les Etats jouent un rôle incitatif. Elle a également suggéré l'institution d'une coordination régionale, intra régionale et nationale pour une meilleure opérationnalisation de la Vision Minière Africaine.

1.2- Plénière 2

L'unique intervention de la plénière 2 était celle du **Dr Jean Eudes Teya**, Commissaire du Département Education, Recherche et Développement Social, chargé des Droits de l'Homme et de la Bonne Gouvernance à la CEMAC. Elle portait sur le thème : [« Etat des lieux de mise en œuvre de la Vision Minière Africaine \(VMA\) en zone CEMAC »](#).

Dans son intervention, le Commissaire Teya a insisté sur trois points : la vision synoptique des ressources naturelles en zone CEMAC ; la photographie de terrains sur de petites exploitations ; enfin l'état des lieux de la VMA en zone CEMAC.

Pour l'orateur, la zone CEMAC regorge de ressources naturelles, notamment le pétrole, le diamant et l'or réparties de façon inégale dans les pays qui la composent.

Pour ce qui est spécifiquement de l'or et du diamant, il existe quelques petites exploitations. L'orateur l'a démontré à travers des illustrations de diapositives. Il a ensuite relevé le besoin d'une petite mécanisation pour réduire la pénibilité de l'exploitation artisanale où les femmes et les enfants sont très impliqués. Il a également souligné la dangerosité de l'exploitation et surtout le faible taux de récupération des minerais.

L'orateur a, pour terminer, décliné le plan opérationnel de la CEMAC de 2011-2015 qui contient 5 axes stratégiques et a insisté sur des points tels une vision partagée, la bonne gouvernance, la perfection des connaissances sur les ressources naturelles, leur transformation locale.

Après des échanges, l'on est passé à la plénière 3.

1.3- Plénière 3

La plénière trois comportait deux interventions : celle de **M. Uwe Michael Neumann** et celle du **Pr Ismaila Ngounouno**.

Dans son intervention portant sur : [« Le rôle de la coopération allemande dans la transposition de la VMA dans la CEMAC »](#), M. Neumann a traité d'une part du renforcement des capacités des cadres et acteurs du secteur des IE et, d'autre part, du développement de la politique communautaire dans le secteur minier.

Sur le premier point en particulier, l'orateur évoqué les sessions de formation organisées par le Projet REMAP notamment pour des journalistes, pour des OSC, et le soutien apporté à la mise en œuvre de la vision africaine par le REMAP.

Pour clore son intervention, l'orateur a insisté sur certains grands défis : l'adaptation et la standardisation de la formation.

La seconde intervention de la plénière 3 a été celle du Pr Ngounouno sur le thème : [« l'Académie des Industries Extractives comme outil de la mise en œuvre de la VMA en zone CEMAC »](#).

Après avoir présenté les deux entités de son thème que sont l'AIE et la VMA, l'orateur a traité des stratégies pouvant permettre à l'AIE de mettre en œuvre la VMA, puis des difficultés et des propositions, avant de conclure son propos.

Sur le point relatif aux stratégies, l'orateur a insisté sur la formation des populations cibles pour répondre au besoin de transparence et de bonne gouvernance. Il a ensuite dégagé cinq thèmes prioritaires à aborder et indiqué que 3 sessions de formation avaient déjà été organisées à cet effet.

Sur le point des difficultés, il a cité le problème de base de données, la dépendance technologique, les problèmes financier et juridique, notamment la durée des droits et la sécurité d'occupation des sites.

Relativement aux propositions, l'orateur a insisté sur un engagement fort des Etats et sur la création des filières de formation de géologues.

Pour conclure, il a souhaité qu'il y ait une prise en compte des plans et stratégies existants et que les projets soient moins dépendants des fonds et expertises venus de l'étranger.

Les échanges qui ont eu lieu après cette dernière intervention se focalisaient essentiellement sur la VMA, son appropriation par les Etats de la CEMAC et les questions de souveraineté.

C'est après une pause-café qu'a débuté la quatrième plénière.

1.4- Plénière 4

La plénière 4 comportait deux interventions : une du **Commissaire Paul Tasong** et une autre du **Pr Isaac Tamba**.

L'intervention du Commissaire Tasong, portait sur le thème : [« Intégration effective du secteur extractif dans les politiques et stratégies nationales de réduction de la pauvreté »](#).

L'orateur a décliné son exposé en trois points : le contexte ; la dynamique sous-régionale et la dynamiques nationale, avant de conclure.

Relativement au contexte, l'orateur a affirmé que malgré son potentiel géologique impressionnant, la zone CEMAC ne résiste pas à la concurrence de la CEDEAO, de la SADC ou de la CEA. Bien plus : malgré toutes ses richesses, et paradoxalement, la pauvreté y sévit encore. Alors que faire ?

L'orateur a donc eu à traiter des dynamiques, d'abord sous-régionales puis nationales qui ont été initiées pour remédier à cette situation.

Au plan sous-régional, il y a le [Programme Economique Régional \(PER\)](#), de la CEMAC qui peut permettre d'identifier des projets et d'optimiser l'activité dans le secteur extractif, afin de lutter contre la pauvreté, car il existe des éléments de suivi de la convergence réelle en zone CEMAC.

Au plan national, les Etats ont élaboré des documents importants qui permettent de lutter contre la pauvreté, mais en ce qui concerne le secteur minier et extractif, des efforts supplémentaires doivent être faits pour installer des infrastructures de transformation locale des matières extractives.

Pour conclure, le Commissaire Tasong a proposé que les réformes du cadre de planification stratégique tiennent davantage compte du secteur extractif. Il a également proposé le renforcement des actions de développement du secteur extractif en les orientant vers le bien-être de l'homme ainsi que le développement de l'attractivité du secteur.

La dernière intervention de la plénière 4 a été celle du Pr Tamba qui portait sur le même thème que celui de M. Tasong avec une orientation différente.

L'orateur a fait le constat d'une planification conjoncturelle de réduction de la pauvreté en zone CEMAC depuis les années 1991.

Après avoir fait le panorama des stratégies de réduction de la pauvreté en zone CEMAC à partir des cas du Cameroun et du Gabon, des expériences du Tchad, notamment, il a conclu à une baisse voire une ignorance de la lutte contre la pauvreté dans le secteur des IE.

Abordant des pistes pour une intégration du secteur des IE dans la lutte contre la pauvreté, l'orateur a suggéré une planification stratégique, en lieu et place de la planification conjoncturelle existante, et déterminé les phases du processus de cette planification.

Les deux interventions de cette plénière ont aussi donné lieu à des échanges nourris et instructifs pour l'avenir des IE en Afrique Centrale.

La réflexion s'est poursuivie dans le cadre des fora, après une pause et la répartition des participants par forum.

2. Des fora

La suite des travaux prévoyait deux fora : Le forum 1 sur le thème : « *La bonne gouvernance au sein des industries extractives* », et le forum 2 sur le thème : « *Comment optimiser la contribution économique des industries extractives ?* »

2.1- Forum 1

Les échanges au cours de ce forum ont porté sur deux thèmes : « *La promotion du développement durable en zone CEMAC à travers la gouvernance des industries extractives* » et « *l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) : quelles leçons pour les Etats de la CEMAC ?* »

Pour le premier thème, les participants ont eu droit à une communication introductive du **Professeur Pierre Etienne Kenfack** sur le thème : [« La bonne gouvernance au sein des industries extractives : Questions générales »](#).

Celui-ci a débuté son propos en clarifiant le concept de « bonne gouvernance » à travers un découpage qui lui a permis de définir distinctement la notion de « *gouvernance* » et l'adjectif « *bonne* ». Alors que la gouvernance désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice du pouvoir, l'expression « bonne » est un qualificatif qui signifie ce qui a les qualités convenables à sa nature. La mise en commun des deux mots permet de dire que la bonne gouvernance désigne une gouvernance qui a toutes les qualités convenables à sa nature, c'est-à-dire conforme à la justice, à la morale et à la raison. Après cette clarification conceptuelle, le Pr. Kenfack a précisé que la bonne gouvernance couvre des domaines variés, y compris celui des industries extractives.

Pour traiter de la gouvernance dans le domaine des industries extractives, l'orateur a opéré le choix d'aborder les sources, les critères et les intérêts que suscite la bonne gouvernance, avant d'énoncer quelques principes de bonne gouvernance qui encadrent ce secteur d'activité.

Parlant des sources, il a rappelé que les règles de bonne gouvernance dans le domaine des industries extractives ont des origines tant internationales (VMA, exigences de la Banque Mondiale, principes de l'OCDE, règles de l'OHADA), que nationales. Au niveau national, ces règles sont étatiques (lois régissant l'environnement, lois régissant les affaires, différents Codes miniers, pétroliers, gaziers, de travail, lois pénales) ou non-étatiques (Conventions collectives, Codes éthiques des entreprises).

Les sources ainsi posées l'ont conduit à énoncer quelques critères de bonne gouvernance par exemple l'existence des règles adéquates et des mécanismes qui assurent leur respect ainsi que la prise en compte des intérêts des populations riveraines et de l'environnement.

Pour ce qui est de l'intérêt de la bonne gouvernance, Pr. Kenfack a relevé que la bonne gouvernance dans les industries extractives présente un intérêt politique (gage de stabilité, de paix et de sécurité), économique (incite les investisseurs) et social (protège les

populations riveraines). Il a achevé son propos par l'énonciation de deux principes cardinaux qui expriment la bonne gouvernance des industries extractives : la préservation des droits des riverains et la compensation de la perte des droits fonciers de ces derniers.

Dans la communication qui a suivi, **Mme Eva Kirch** a entretenu les participants sur le thème : [« La bonne gouvernance au sein des industries extractives : Collaborations et Partenariats »](#).

L'oratrice a axé son intervention sur les enjeux de la bonne gouvernance et de la transparence des industries extractives. Elle a ainsi détecté trois principaux enjeux :

- Le premier est que la bonne gouvernance doit créer un impact local positif en favorisant une redistribution équitable des revenus fiscaux provenant des activités des industries extractives.
- Le deuxième est la déconnexion des horizons temporels.
- Le troisième enjeu enfin, est qu'il faut trouver un terrain commun pour les partenaires, les entreprises ne pouvant résoudre les problèmes que soulèvent les activités d'extraction sans le concours du gouvernement. Parallèlement, ce dernier ne peut construire de véritables politiques dans le secteur sans prendre en compte les besoins du milieu que les entreprises peuvent lui fournir.

Pour terminer, Mme Kirch a indiqué que l'impact socioéconomique des activités des industries extractives n'est pas automatique. Toutefois, cet impact ne peut être possible que grâce au partenariat qui doit être basé sur des règles de jeu équitables et connues par tous. C'est pourquoi, la transparence est appréhendée comme une composante fondamentale de la bonne gouvernance dans les matières premières extractives. Rien donc de plus normal que de marquer un temps d'arrêt et d'analyser de manière synoptique et minutieuse l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

C'est à cet exercice que s'est livré **Dr. Gilbert Maouondonodji** à travers sa communication sur le thème : [« L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives \(ITIE\) : Quelles leçons pour les États de la CEMAC ? »](#)

L'orateur a commencé son propos en mentionnant que l'exigence de transparence est une préoccupation globale dans la mesure où la transparence est perçue comme la clé de voûte de la bonne gouvernance dans les Industries Extractives. Il a poursuivi son propos en évoquant le bien-fondé de l'ITIE. Cette dernière a un double fondement : conjurer d'une part le « paradoxe de l'abondance » (la cohabitation de la richesse et de la pauvreté dans les pays riches en ressources naturelles) et, d'autre part, la « malédiction des ressources » (le fait que les matières premières extractives sont des richesses qui appauvrissent au lieu d'enrichir).

Ce constat conduit donc à percevoir l'importance, voire la nécessité de la transparence sans laquelle l'exploitation des matières premières extractives ne peut bénéficier aux États détenteurs et aux populations riveraines.

Née des revendications de la société civile et relayée par Tony Blair lors du Sommet sur le développement durable à Johannesburg en Afrique du Sud en 2002, l'ITIE exige la transparence dans tout le processus d'extraction des matières premières. À ce jour, 48 pays dans le monde se conforment à l'ITIE dont quatre pays de la CEMAC : Cameroun, Congo, RCA et Tchad.

2.2- Forum 2

Deux thèmes ont été discutés au forum 2 : « *Contribution économique des industries extractives au sein des Etats membres* » et « *Comment optimiser les retombées économiques ? Le développement des liens* », respectivement par le **Pr. Isaac Tamba** et **Mme Isabelle Ramdoo**.

Des exposés et des échanges, l'on peut retenir ce qui suit :

Relativement aux politiques économiques passées en zone CEMAC, il a été rappelé que les politiques menées ces dernières décennies ont été axées d'abord sur les Plans d'Ajustement Structurels (PAS), ensuite sur les Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) visant surtout à alléger la pauvreté. Il y a également eu des politiques commerciales reposant sur une spécialisation de deux ou trois produits. Par suite, il a été démontré que la croissance a été lente dans les pays de la CEMAC, et n'a pas été en mesure de réduire durablement la pauvreté et les inégalités, comme le prouve d'ailleurs, la situation des OMD. Et pourtant, ces pays ont un potentiel inestimable. D'où la question : Comment transformer ce potentiel en résultats de développement concrets et tangibles ?

De fait, s'il est une caractéristique commune, bien qu'à des degrés divers, dans l'ensemble de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), c'est bien celle qualifiée prosaïquement de « malédiction des ressources naturelles ». Aussi, dans la première section de cette présentation abondamment illustrée par des cartes, graphiques et tableaux sur les principaux indicateurs de développement des pays de la CEMAC, le Pr. Tamba a insisté sur le fait que les sols et sous-sols des pays de cette région recèlent de nombreuses matières premières. Outre le pétrole, on y trouve d'autres types de produits en grande quantité, à l'instar du fer (Gabon, Cameroun), du manganèse (Gabon), de l'aluminium (Cameroun), du diamant (RCA), du méthanol (Guinée Equatoriale) etc. Paradoxalement, les niveaux des indicateurs de développement sont parmi les plus faibles de la planète. Ainsi, le panorama du développement humain au sein de la CEMAC montre que cette région n'a pas su mettre à profit ses richesses naturelles pour améliorer durablement les conditions de vie de ses populations.

Ensuite, l'intervenant a montré que les liens avec les autres secteurs économiques sont quasi-inexistants, ce qui pourrait expliquer l'absence d'une croissance inclusive, seule porteuse de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, les structures économiques de ces pays sont rigides, peu intégrées, si bien que leur insertion dans l'économie mondiale se fait par le biais d'un ou de deux produits du sous-sol.

En guise d'orientation stratégique, il a été proposé la diversification économique et la transformation structurelle, processus de convergence sectorielle, c'est-à-dire de rapprochement entre secteurs économiques. Cette proposition est liée au postulat selon lequel les pays de la CEMAC devraient continuer à utiliser leurs ressources naturelles pour dynamiser la croissance, mais qu'ils devraient le faire de façon plus efficiente et plus pérenne.

Cette option de politique économique est importante, car :

- elle conduit à l'augmentation de la productivité ;

- elle va de pair avec la migration de la main d'œuvre des secteurs à faible productivité vers des secteurs à haute productivité ;
- les taux de change sont compétitifs ou (sous-évalués) car la production des biens échangeables est favorisée ;
- le marché du travail est souple ;
- elle est source d'effets externes positifs pour l'économie.

En guise de politique de soutien à ce processus, il a été préconisé : (i) la nécessité d'institutions fortes qui favorisent la croissance, assurent la stabilité macroéconomique et créent un environnement des affaires incitatif ; (ii) l'octroi des incitations économiques généreuses ; (iii) la protection des droits de propriété, et (iv) une intervention adaptée de l'Etat en raison des effets externes produits par la transformation structurelle.

La seconde option de politique économique a porté sur la diversification économique qui peut être horizontale et/ou verticale. La diversification horizontale vise l'émergence d'un nouveau secteur d'activité, alors que la diversification verticale consiste à élargir la gamme des produits fabriqués dans un même secteur, afin d'aboutir à la constitution d'une filière complète, partant du produit de base jusqu'aux produits ou services incorporant une plus forte valeur ajoutée. La diversification de la production ne doit pas seulement correspondre à une migration vers de nouveaux secteurs, mais elle nécessite également le déplacement vers des secteurs dont l'évolution est décorrélée du reste de l'économie.

En guise de conclusion, il a été énuméré un ensemble de politiques à mettre en œuvre pour accompagner le processus de diversification, à savoir : (i) accélérer la croissance économique (7-8% en moyenne) ; (ii) identifier les secteurs et produits dotés d'un avantage comparatif pour la diversification ; (iii) élaborer une stratégie nationale de diversification économique et l'aligner sur les DSCE/DSRP ; (iv) veiller à la stabilité macroéconomique ; (v) améliorer le climat des affaires (énergie, TIC, coûts des facteurs, zones économiques, mise à niveau des entreprises...); (vi) soutenir l'investissement privé et l'innovation ; (vii) améliorer l'offre des biens publics d'infrastructures...

Dans les échanges qui ont suivi, les participants ont insisté sur l'exemple des pays émergents pour guider le processus en zone CEMAC, les liens entre transformation structurelle et diversification économique, les limites de la diversification, la nécessité d'un budget structurel pour corriger la volatilité des recettes, l'importance de l'innovation pour le développement, la nécessité de mieux combiner les secteurs amont et aval, l'importance d'un marché de consommateurs, la promotion des chaînes de valeur, etc.

B. Journée du 18 juin 2015 : « Industries extractives et intégration régionale en zone CEMAC »

La 2^{ème} journée de la conférence a été introduite par le modérateur principal, le **Pr Guimdo** autour de 10h00, avec la lecture des rapports de synthèse des deux fora tenus le jour précédent. Par la suite, aux quatre plénières prévues dans le cadre du thème de la journée.

1. Plénière 1 : Les politiques et dynamiques communautaires dans le secteur extractif : enjeux et défis pour la CEMAC

Ce thème a traité par deux intervenants selon des orientations différentes.

La première orientation, plus géopolitique, a été celle du **Dr Jonathan Ndoutoume**, et la seconde, plus juridique, voire normative, a été celle du **Dr Achille Ngwanza**.

Le premier intervenant, le Dr Jonathan Ndoutoume, a axé son exposé [sur « l'exploitation des matières extractives «off-shore» en zone du Golfe de Guinée »](#).

Dans son propos introductif, il a présenté l'espace CEMAC dans le Golfe de Guinée. Pour lui, il s'agit un espace maritime de vulnérabilité composé de trois zones : **Za** (Angola et RDC, notamment) ; **Zb** (Angola, Congo et Gabon) ; **Zd** (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe).

L'orateur a ensuite décrit les problèmes qui existent dans le domaine des ressources naturelles maritimes et estimé que ceux-ci ne sont que le prolongement des problèmes des ressources naturelles terrestres. Pour lui, les Etats de la zone CEMAC sont détenteurs mais pas producteurs de ces ressources naturelles.

Dans un deuxième temps, l'orateur a traité des fondements économique-stratégiques en termes de menace de la paix en zone CEMAC. Il a ainsi abordé des questions relatives au droit des Etats de disposer de leurs ressources naturelles et celui de leur positionnement avec tous les problèmes que cela pose.

Dans un troisième temps, enfin, Dr. Ndoutoume a traité des différends frontaliers opposant ou ayant opposé les Etats de la zone et qui portent sur les ressources naturelles maritimes (Cameroun c/Nigéria ; RDC c/Angola ; Gabon c/ Guinée Equatoriale actuellement devant la CIJ).

Pour conclure, l'orateur s'est demandé si les ressources naturelles maritimes dans le Golfe de Guinée ne constituent pas plutôt une malédiction et si une exploitation commune paisible n'est pas possible.

Le second intervenant, le Dr Achille Ngwanza, a axé son exposé sur [« les politiques normatives de développement durable de la CEMAC »](#).

L'accent a été mis sur trois points essentiels : les enjeux de la communautarisation des normes de DD ; les défis de la mise en œuvre des normes communautaires et l'apport de l'Académie des IE de la CEMAC.

Sur le point relatif aux enjeux, l'orateur a relevé les grandes disparités qui existent entre les législations nationales, le problème de renvoi par les législations des Etats à la convention minière (ex. le code minier gabonais et celui du Congo), l'imperfection des textes nationaux (ex. silence sur le financement de la mise en état des sites ; imprécision des conventions et codes miniers) et le problème de la modernisation harmonieuse des législations nationales dans le domaine extractif.

Sur le point relatif aux défis, l'orateur en a relevé au moins 6 : la détermination du champ matériel des normes communautaires ; l'élaboration des normes de droit efficace ; la

définition des concepts ambigus ; le traitement de la fiscalité verte ; la clarification des sanctions aux atteintes constatées ou établies ; la détermination de la nature juridique des normes communautaires (règlement ou directive ? cf. expérience de la CEDEAO et de l'UEMOA).

Enfin, sur le point relatif à l'apport de l'Académie, l'orateur l'a situé à trois niveaux : la standardisation de l'interprétation et l'application des normes ; le contrôle et l'application des normes et les suggestions en vue d'améliorer les actions menées dans le domaine extractif.

L'exposé du Dr Ngwanza a ainsi mis fin à la plénière 1 et ouvert les échanges entre les exposants et les participants.

2. Plénière 2 : Le développement inclusif à travers les industries extractives : Vision et stratégies des partenaires techniques et financiers

Après avoir insisté dans son propos introductif sur la nécessité d'une approche régionale avec des règles de coordination harmonisées et d'une approche stratégique intelligente avec les partenaires, [Mme Coumba Doucouré](#) a abordé son thème en six points.

Dans le premier point, elle a traité de la complexité du secteur extractif se traduisant par l'importance des investissements des Etats et surtout les difficultés de mise en œuvre des projets.

Dans le deuxième point relatif aux défis des Etats, elle a indiqué que ceux-ci sont aussi bien juridiques qu'extra juridiques (politiques, stratégiques, économiques et sociaux).

Dans le troisième point relatif à l'accompagnement et aux initiatives existantes, l'oratrice a relevé les actions institutionnelles, les actions normatives et les actions stratégiques et politiques.

Elle a, dans le quatrième point, insisté sur l'importance du volet juridique, notamment dans la négociation, la conclusion, la signature et l'exécution des contrats, et dans la répartition des compétences entre les organes étatiques et les partenaires.

Sur le cinquième point, elle a mis l'accent sur le problème et la nécessité du renforcement des capacités nationales et du transfert des connaissances.

Enfin, dans le sixième point, elle a fait des recommandations relatives notamment à l'identification des besoins, la compréhension, la place de la CEMAC, au dialogue, aux programmes qui doivent être attractifs, aux clauses à proposer aux partenaires, au renforcement des capacités afin d'éviter aux Etats un marché de dupes.

3. Plénière 3 : Quelle dynamique sous régionale pour l'implication du secteur privé local dans les industries extractives ?

Ce thème a donné lieu à deux exposés.

Le premier exposé a été fait par [M. Narcisse Chassem](#) ; tandis le second a été présenté par [Mme Christiane Bollo-Tema](#).

Après avoir relevé à son tour les insuffisances que connaît le secteur extractif en Afrique Centrale M. Chassem s'est posé la question de savoir comment amener le secteur privé local à s'impliquer dans ce secteur ?

Pour y répondre, il a d'abord dégagé les caractéristiques des IE en zone CEMAC à travers des illustrations graphiques et chiffrées qui montrent la prépondérance des activités d'extraction dans le domaine des hydrocarbures. Par la suite, il a examiné les performances du secteur privé local en zone CEMAC dans le secteur et démontré, à travers des tableaux chiffrés que celui-ci est très peu performant, qu'il s'agisse des industries ou des banques. .

En guise de recommandations pour une implication réelle du secteur privé local dans les IE, l'orateur a suggéré, entre autres, l'identification des ressources naturelles porteuses, l'instauration d'un dialogue entre le secteur privé et le secteur public ; le renforcement des capacités dans le secteur privé en matière extractive ; la promotion et l'encouragement des investissements dans le domaine extractif ; la facilitation des regroupements et la réalisation des études spécifiques dans le secteur.

Le second exposé était celui de Mme Bollo-Tema sur l'implication de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le secteur extractif.

Après avoir présenté le groupe de la BAD (organisation et objectifs), l'oratrice a indiqué que le groupe vise à promouvoir la transformation structurelle du continent africain. Pour cela, il prend en compte deux critères : la croissance inclusive et la transition vers une croissance verte.

L'oratrice a ensuite dégagé les vecteurs opérationnels du groupe que sont, entre autres, l'intégration régionale, le développement du secteur privé, la gouvernance et la responsabilité, la qualification et la technologie. Elle a relevé que la BAD s'intéresse aux pays à revenus faibles tout en précisant que la BAD ne finance pas l'exploitation de l'uranium, encore moins de l'or, le diamant et autres métaux précieux, ni des études de faisabilité relatives à l'exploitation des mines. Par, contre, a-t-elle indiqué, quand il y a eu exploitation, la BAD peut accompagner les Etats ou le secteur privé à travers des aides ou prêts à moyen ou long terme.

L'oratrice a tenu à dire aussi que la BAD peut s'intéresser aux programmes-pays, aux idées émises, voir comment financer ces programmes, donner des conseils sur la gestion des ressources naturelles.

Pour conclure, l'oratrice réitéré la disposition de la BAD à accompagner le secteur privé local dans le domaine des industries extractives.

Les deux exposés ont donné lieu à des échanges nourris et fort édifiants, montrant à quel point le secteur privé local serait le bienvenu dans le secteur extractif dans la zone CEMAC.

A la suite de ces échanges, les participants ont écouté le Pr Ngounouno dans le cadre de la plénière 4.

4. Plénière 4 : Le capital humain en zone CEMAC face aux défis des Industries Extractives

Dans des considérations introductives, le [Pr Ngounouno](#) procédé à une clarification de la notion de « *capital humain* » qu'il a définie comme l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications et expériences accumulés par un individu.

A la suite de cette précision, l'orateur a fait l'état des lieux du capital humain en zone CEMAC, qui se caractérise par des ressources humaines qualifiées dans des universités et écoles de formation, mais dont la formation est essentiellement occidentale ou occidentalisée, et par des demandes grandissantes et supérieures aux offres.

L'orateur a ensuite présenté le secteur des recherches géologiques : celles-ci se font soit de manière isolée soit dans des institutions (comités et autres commissions). L'organisation des services géologiques est insuffisante qualitativement et quantitativement, et la présence des compagnies étrangères dans le secteur est légion.

Parlant des écoles de formation, l'orateur a observé qu'il en existe au Cameroun, au Gabon, au Congo, en RCA et au Tchad. Il a conclu sur ce point à une insuffisance d'institutions de formation relatives à l'exploitation des IE.

Relativement aux projections, l'orateur a fait cinq observations majeures : le problème de management, l'existence d'un fossé entre les programmes de formation et les besoins et exigences des employeurs, le problème de l'actualisation du cadre juridique, la question du renforcement des institutions pouvant intervenir dans le secteur des IE, enfin, le problème des libellés des offres de formation.

Ces projections ont donc amené l'orateur à conclure à l'insuffisance d'experts dans les domaines relevant des IE.

Procédant à un rapprochement entre ces projections de formation des ressources humaines et la réalité de terrain, l'orateur a fait ressortir une situation contrastée. Dans un premier temps, il a observé que le sous-sol de la zone CEMAC est riche, qu'il existe un cadre juridique dans tous les pays de la CEMAC et que ceux-ci disposent tous d'une jeunesse dynamique. Mais dans un second temps, il a observé une faible intégration, une faible appropriation des instruments existants par les opérateurs économiques, une faiblesse du volume des échanges intra régionaux (route, rail et mer), une faiblesse du niveau de l'innovation, une faible qualité du capital humain, un taux de croissance élevé mais une pauvreté croissante et des inégalités réelles. C'est au regard de cette situation qu'il a fait une dizaine de recommandations : la professionnalisation de l'enseignement supérieur, le renforcement du dispositif de formation professionnelle, l'adoption de lois adaptées au secteur minier, le renforcement de la formation technique, l'optimisation de la création d'emplois dans le secteur des IE, l'instauration et la consolidation du partenariat public/privé, la majoration des TIC, l'encouragement du travail en groupes, l'ouverture aux autres pour un enrichissement mutuel, la valorisation du multilinguisme.

En guise de conclusion, l'orateur a soutenu et suggéré que le capital humain soit au début et à la fin du secteur extractif.

Cet exposé conclusif qui traduisait la lettre, l'esprit et la finalité de la conférence internationale n'a pas donné lieu à des échanges.

C'est ainsi que l'on est passé à la plénière finale qui portait sur l'élaboration des recommandations et leur restitution en plénière.

5. Plénière finale

La plénière finale a donné lieu aux recommandations en annexe, et dont lecture a été faite aux participants.

C'est aux encablures de 18h que la conférence internationale s'est terminée, avec le mot final du modérateur principal et un cocktail conclusif.

C. ANNEXE 1 - RECOMMANDATIONS

*Du 16 au 18 juin 2015, se sont tenues à l'Hôtel Hilton à Yaoundé au Cameroun, une Journée scientifique et une Conférence internationale sur le thème « **Industries Extractives et développement durable en Afrique Centrale : Enjeux et perspectives** ».*

A l'issue des travaux, les participants,

Se félicitant de l'existence d'une Vision Minière Africaine adoptée par les Chefs d'État en 2009 ;

Rappelant que la Vision indique la manière de gérer les Industries Extractives avec le souci de développement de l'Afrique et de l'épanouissement des populations, et qu'elle est partagée par l'ensemble des participants ;

Notant que les éléments de cette vision communautaire se trouvent dans le Programme Economique Régional (PER) de la CEMAC, et qu'elle se décline en vision pays ;

Relevant l'importance de l'Académie des Industries Extractives de la CEMAC comme outil de mise en œuvre de la Vision au niveau de la sous-région ;

Remarquant le faible niveau de connaissance de la Vision Minière Africaine et la difficulté de son appropriation suite à quelques particularismes nationaux ;

Relevant malgré l'abondance des ressources naturelles dans la sous-région, les objectifs des OMD ne sont pas atteints, et que les taux de croissances sont restés en deçà des niveaux espérés ;

Décriant l'absence d'infrastructures structurantes reliant les différents pays de la communauté ;

Se préoccupant de ce que l'exploitation de ces ressources ne s'est pas toujours souciée du respect de l'environnement, spécialement de la remise en états des sites, et que la prise en compte des droits des populations riveraines n'est ni suffisante ni effective ;

Ayant à l'esprit que les économies de la sous-région ne sont pas diversifiées, le mode opératoire étant celui de la rente d'une part, et des enclaves économiques d'autre part ;

Conscients que malgré l'opposition qui existe entre les Industries Extractives et le développement durable, la promotion de celles-ci reste une nécessité ;

Constatant par ailleurs que s'agissant du développement durable à travers les Industries Extractives, la contribution desdites industries est encore très marginale dans le processus de développement des pays de la CEMAC, en dépit de l'appui stratégique des partenaires techniques et financiers.

Soutenant qu'une contribution significative des Industries Extractives dans les économies de la CEMAC suppose d'une part, une réorientation des politiques économiques menées jusqu'alors en faveur de la transformation structurelle, et de la diversification économique d'autre part; et qu'à cet effet la prise en compte des Industries Extractives dans le processus de planification (DSRP, CPP, CNRP...) s'avère nécessaire;

Soulignant que la promotion de la bonne gouvernance au sein des Industries Extractives est une condition nécessaire pour réduire l'opposition entre Industries Extractives et Développement Durable, et que les initiatives de transparence et de bonne gouvernance en cours de mise en œuvre dans la sous-région constituent un point de départ à cet effet ;

Observant avec regret que certains Etats n'ont pas rempli les conditions nécessaires pour leur maintien dans ces processus utiles ;

Relevant que la contribution du secteur privé local est faible dans le secteur des Industries Extractives et que parallèlement les structures et institutions de formations et les formateurs sont en nombre insuffisant ;

Recommandent :

A la CEMAC :

- De faire de l'Académie un outil de promotion du développement durable ;
- D'assister les Etats dans l'élaboration des visions pays dans le cadre du PER ;
- D'appuyer le réseau des chercheurs et les institutions travaillant sur les questions des Industries Extractives ;
- De mettre en place une étude sur les cautions de garantie des industries extractives de l'espace CEMAC auprès de la BEAC pour la réhabilitation des sites ;
- De soumettre au Conseil des ministres en charge de l'intégration lesdites recommandations pour validation.

Aux Etats membres :

- D'inclure la question des Industries Extractives dans les cadres de la planification et de la programmation ;
- De soutenir les acteurs du secteur privé local désireux d'investir dans le secteur des Industries Extractives ;
- De soutenir financièrement la formation des formateurs ;
- De densifier et substantifier l'offre de formation dans le domaine des Industries Extractives ;
- De légiférer de manière claire et précise sur la réparation et la remise en état des sites après exploitation.

A l'Académie des Industries Extractives de la CEMAC :

- D'élaborer des programmes de formation adaptés aux Industries Extractives et aux contraintes et réalités de la sous-région ;
- De fédérer les compétences de la sous-région autour d'un réseau d'experts thématiques ;
- D'ouvrir les formations à toutes les catégories intéressées y compris les Organisations de la Société Civile.

Aux institutions financières notamment à la BAD :

- D'appuyer la CEMAC dans la mise en place d'un Code communautaire de contenu local et de sauvegarde environnemental et social.

Fait à Yaoundé, le 18 juillet 2015.